



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2022
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 3 OCTOBRE
À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Considérant la situation actuelle de l'interruption de services d'électricité et télécommunication, depuis 16h30.

Considérant que nous devons déployer nos efforts pour établir certaines procédures d'urgence et faire le suivi de la situation car les bris de 2 poteaux d'électricité risquent de prolonger cette situation sur plusieurs heures, et que le fait que les cellulaires ne fonctionnent pas vient nuire à tous le processus et nous oblige à mettre nos efforts sur le terrain.

Le Maire monsieur Marc Laliberté et le conseiller Patrick Bouchard décide de reporter la séance d'octobre au mardi 11 octobre, à ce moment la situation devrait être rétablis. Tous les membres du conseil ont été prévenus en personne que la réunion était remise et son en accord.

La date de mardi le 11 octobre 2022 à 20h00 sera transmise à chaque élu en personne.

La directrice générale est présente à cette séance et prend note du report.

Ajournement de la séance au 11 octobre à 20h00.

Rita Ouellet, CPA, DG greffière trésorière

Patrick Bouchard, conseiller

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »